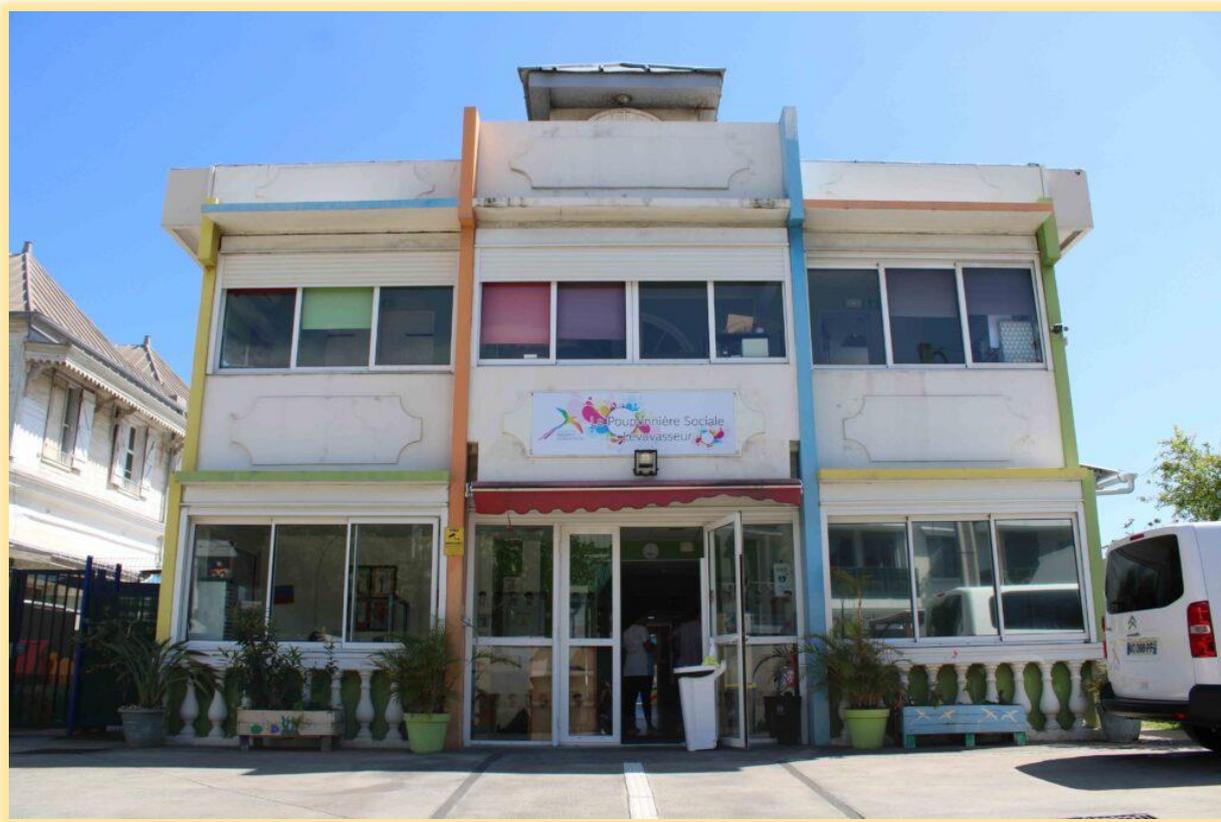




Livret d'accueil

Pouponnière Sociale Levavasseur



Date d'élaboration

2021-2022

Date de validation

Aout 2023

Numéro de version

1

Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levasseur
AF	Accueil Familial
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASFAM	Assistante familiale
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
COFIL	Comité de pilotage
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
DAFA	Dispositif d'accompagnement en famille d'accueil
DIPC	Document individuel de prise en charge
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Établissement social ou médico-social
ETP	Équivalent Temps Plein
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
GUT	Groupement d'unités territoriales
IDE	Infirmier Diplômé d'État
MD	Maison départementale
PACQ	Plan d'Amélioration continue de la Qualité
PM	Protection maternelle infantile
PP	Projet Personnalisé
PPE	Projet pour l'enfant
RBPP	Recommandations bonnes pratiques professionnelles
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
VAD	Visite à domicile

Le cadre légal



Le livret d'accueil est institué dans le cadre de la **loi du 02 janvier 2002** et de l'**article L.311-4 du code de l'Action Sociale et des Familles**. Il est établi en conformité à la circulaire **DGAS N°138 du 24 mars 2004**.

Le livret d'accueil est remis aux représentants légaux lors de la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) après admission de l'enfant à la Pouponnière Sociale Levavasseur.

Au livret d'accueil sont annexés obligatoirement :

- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- La charte des droits et libertés des personnes accueillies

Le mot de la Directrice



Chers parents,

La Pouponnière vient d'accueillir votre enfant, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quelles que soient les raisons qui ont conduit son arrivée, sachez que nous allons accompagner votre enfant en recherchant ce qu'il y a de mieux pour lui. Et pour cela, nous avons besoin de vous !

Vous trouverez dans ce livret un certain nombre d'informations vous permettant de mieux nous connaître.

Tout au long de son séjour parmi nous, ensemble, vous et les professionnels, allons rechercher le projet qui correspond à votre enfant pour répondre à ses besoins, l'aider à grandir de façon harmonieuse.

En qualité de parents, vous serez sollicités pour les soins, la prise de photos, les sorties... et vous pourrez rendre visite à votre enfant selon les droits octroyés par le Juge des Enfants.

Des temps d'échanges et d'activités vous seront proposés pour faire le lien et avancer ensemble. L'Association garantit la confidentialité des informations concernant la situation de votre enfant. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, questions et éventuelles difficultés rencontrées.

Soyez les bienvenus !

Saskia MANLAY

Directrice de la Pouponnière

Sommaire

L'Association Frédéric Levavasseur	1
1. Présentation de l'Association	1
2. Missions et valeurs de l'Association	1
3. Les établissements et services gérés par l'Association	1
4. L'AFL en quelques chiffres	2
Présentation de l'établissement	3
1. Les modalités d'accueil.....	3
2. Situation géographique et moyen d'accès	3
3. Le financement.....	4
4. Les assurances	4
L'accueil et l'accompagnement	4
1. Journée type d'un enfant	4
2. L'admission	5
3. Le projet personnalisé	5
4. La sortie de la Pouponnière.....	6
Ce que nous proposons	6
1. Du côté des enfants	6
2. Du côté des parents.....	7
3. Les prestations logistiques.....	8
Les moyens	9
1. Le personnel	9
2. Les partenaires	10
3. Les enquêtes de satisfaction	10
La participation des familles	10
1. Informations pratiques	10
Vos droits	11
1. Données personnelles, confidentialité et accès au dossier.....	11
2. Informatique et Liberté	12
3. Consultation du projet d'établissement	12
4. Le recours à la personne qualifiée.....	12
5. La Bientraitance et la prévention de la maltraitance	12
6. Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant	13
Informations utiles	13
1. Horaires et jours d'ouverture	13
2. Comment nous contacter	13
3. Les contacts utiles	13
Annexes	14
1. La charte des droits et libertés de la personne accueillies.....	14
2. Charte de bien-traitance.....	15
3. Fiche de saisine d'une personne qualifiée	16

L'Association Frédéric Levasseur

1. Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire.

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Bruno MOROT et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

2. Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. À cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Ses actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



3. Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux :

Association Frédéric Levasseur

Pôle Enfants

- La Pouponnière Sociale Levasseur
- IMS Les Champs de Merle
- IME du Baobab
- IME & SESSAD Levasseur

Etablissements pour adultes

- EANM Notre Dame de Lourdes
- ESAT Les TiDalons
- SAMSAH Austral
- EAM Alice Verdin
- MAS Annie Gauci

Répartition géographique des établissements de l'association Frédéric Levasseur



1 Siège administratif

et services communs
3, rue Pierre Aubert
97490 Sainte-Clotilde
0262 41 29 23

Direction Générale
Service RH
Service financier
Service logistique
Service patrimoine
Service communication
Service informatique
Service qualité

2 IME du Baobab

AT / UEEA / Internat / Semi Internat
1, rue des Saphirs Rivière des Roches
97412 Bras-Panon
0262 20 15 49

3 IMS Les champs de Merle

CEAP / AT / SESSAD / IEM
45, rue Jacques Aubert
97435 Saint-Gilles-Les-Hauts
0262 22 73 35

4 IME / SESSAD Levasseur

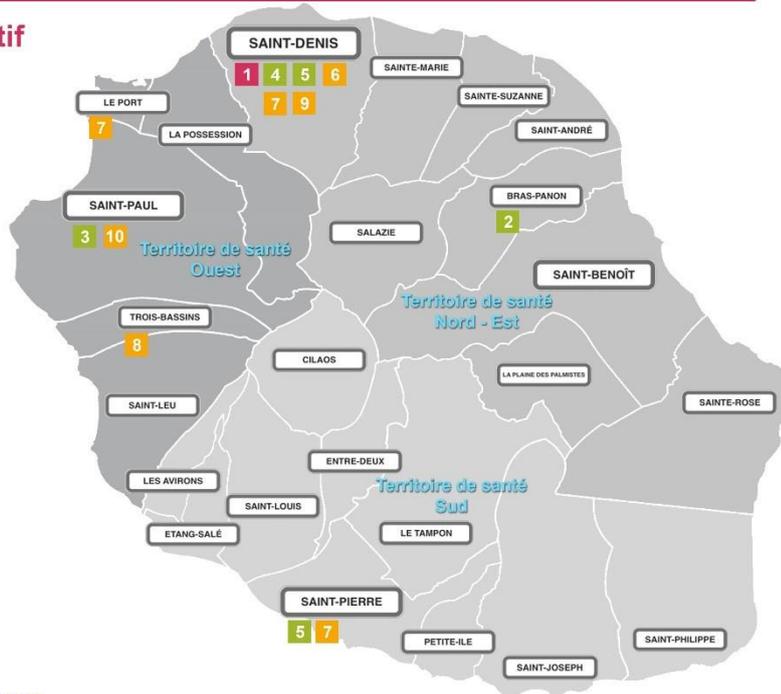
SEMI DI & TSA / SESSAD DI & TSA
15, allée du Papillon
97490 Sainte-Clotilde
0262 29 55 68

5 Pouponnière Sociale Levasseur

Internat / Accueil familial

- Antenne Nord
61, rue Labourdonnais
97400 Saint-Denis
0262 21 19 04

- Antenne Sud
40, rue Vasco de Gamma
ZAC OI
97410 Saint-Pierre
en cours de construction



6 EANM Notre Dame de Lourdes

18, rue Joseph Carpaye
97490 Sainte-Clotilde
0262 21 11 17

7 ESAT Les Tidalons

Nettoyage industriel / Façonnage / Blanchisserie

Espace vert / Mise à disposition / Ferronnerie

- Site Nord

14, allée du Papillon

97490 Sainte-Clotilde

0262 28 90 51

- Site Ouest

3, rue Léonus Corré, ZA du Port

97420 Le Port

0262 55 93 59

- Site Sud

Rue Benoîte Boulevard, ZI n°2

97410 Saint-Pierre

0262 25 98 57

8 SAMSAH Austral

86, route du Touring Hotel

97426 Trois-Bassins

0262 27 01 27

9 EAM Alice Verdin

57, chemin Alfred Mazérieux,

Pk8 Saint-François

97400 Saint-Denis

0262 94 86 15

10 Mas Annie Gauci

SAP / AT

72, chemin Saulnier, Tan Rouge

97490 Saint-Gilles-Les-Hauts

0262 42 34 34

4. L'AFL en quelques chiffres



+ de **800** personnes
accompagnées chaque
jour



45 ans d'expérience
à vos côtés



+ de **650** salariés
œuvrant au quotidien

Présentation de l'établissement

La **Pouponnière sociale Levasseur** est gérée par l'**Association Frédéric Levasseur** depuis 1977. Elle accueille des enfants âgés de la naissance à 3 ans (dérogation jusqu'à 6 ans en cas de fratrie) que lui confie le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La Pouponnière offre un lieu d'accueil, de protection et de vie pour votre enfant. Elle recherche avec vous et avec les partenaires des solutions durables en fonction des besoins de votre enfant et de l'évolution de votre situation familiale et juridique. Quelle que soit la nature de l'orientation, la prise en soin des enfants s'inscrit dans un cadre juridique ou administratif précis qui fixe les obligations mais aussi les limites d'interventions des professionnels.

Chaque accueil est personnalisé. Votre enfant est accompagné en prenant en compte son histoire dans le respect de vos convictions.

Tout au long de l'accueil, nous restons en lien direct avec le référent ASE et le Juge des enfants. Il nous est demandé de produire des bilans et rapports d'évolution concernant votre enfant et de nous montrer force de propositions pour éclairer les préconisations de l'ASE et les décisions du Juge des enfants.

1. Les modalités d'accueil

Nous proposons deux modalités d'accueil :

L'INTERNAT

12 places dans le Nord et 12 places dans le Sud. L'accueil en internat est une **plate-forme de professionnels** assurant un accompagnement de qualité aux enfants accueillis ainsi qu'aux parents. Le partenariat entre les services sociaux du Département et notre équipe favorise un travail efficace avec vous. Cela permet de fixer des axes d'accompagnement et des orientations en lien avec le projet de votre enfant.

L'ACCUEIL FAMILIAL

3 places dans le Nord et 3 places dans le Sud. L'accueil familial a pour mission l'accompagnement, le soutien et le suivi des enfants accueillis chez les assistants familiaux. Il permet d'offrir un **accompagnement de qualité en fonction des besoins de vos enfants**.

2. Situation géographique et moyen d'accès

Antenne Nord :

Elle se situe au : **61, rue Labourdonnais 97400 Saint-Denis**

- ✓ L'établissement est accessible depuis la gare routière de Saint-Denis.
- ✓ L'accès à la Pouponnière peut également se faire à pied ainsi qu'en voiture.

Un parking est disponible dans la cour intérieure pour les véhicules de services et les partenaires. Il propose 5 places dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite.



Antenne Sud :

Elle se situe au : 40 rue Vasco de Gamma, ZAC OI, 97410 Saint-Pierre

- ✓ Pour le bus, l'établissement est accessible depuis la gare routière
 - ➔ Pour se rendre à la Pouponnière Sud : prendre le bus LITTO2 (Littoral 2) direction « Église petite île » et descendre à l'arrêt « Mas Fleuri » ensuite marcher 700m jusqu'à la rue Vasco de Gama.
 - ➔ Pour le retour : partir de l'arrêt « Mas Fleuri LITTO2 » Direction Gare de Saint-Louis puis s'arrêter à la Gare de Saint-Pierre.
- ✓ L'accès à la Pouponnière peut également se faire à pied ainsi qu'en voiture.



Un parking est disponible dans la cour intérieure pour les véhicules de services et les partenaires. Il propose 5 places dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite.

3. Le financement



La Pouponnière est financée par le Conseil Départemental.

4. Les assurances



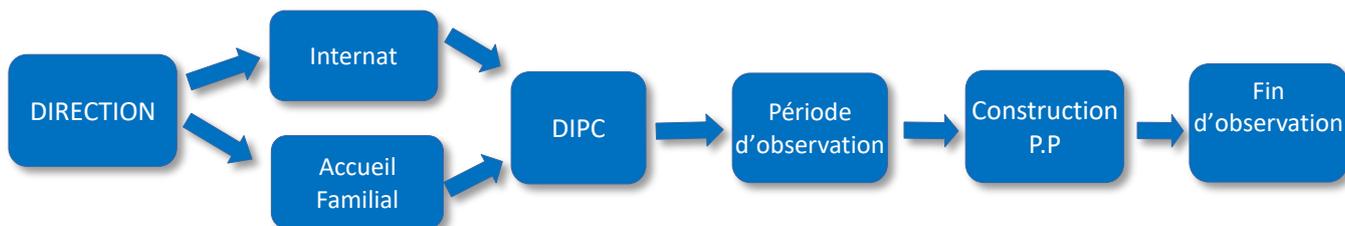
L'établissement a contracté une assurance responsabilité civile. Sont en outre couverts les accidents survenant aux enfants au cours d'activités organisées par la Pouponnière.

L'accueil et l'accompagnement

1. Journée type d'un enfant

Heure	Actions
06h45	Réveil échelonné et petit déjeuner
9h00	Bains
10h00	Activités
11h00	Repas
12h15	Sieste
14h00	Réveil échelonné
15h00	Goûter
15h30	Activités
17h00	Bains
18h00	Repas
19h15	Coucher

2. L'admission



L'admission à la Pouponnière est prononcée par la Direction qui détermine la meilleure modalité de prise en soin de votre enfant : Internat ou Accueil Familial. Votre enfant est, par la suite intégré soit sur un groupe d'enfants de l'**internat** ou chez un **assistant familial** de la Pouponnière.

Afin de créer les meilleures conditions d'accueil, le berceau ou le lit de votre enfant sera préparé avant son arrivée. Un doudou d'accueil lui sera offert pour lui souhaiter la bienvenue. Une auxiliaire de puériculture (internat) ou assistant familial (accueil familial) restera à ses côtés et l'aidera à se repérer dans son nouvel environnement.

Un rendez-vous vous sera proposé pour échanger sur les modalités et cadre de l'accueil de votre enfant à la Pouponnière (Document Individuel de Prise en Charge)

Une période d'observation permettra d'évaluer ses besoins, son état de santé, son développement. Ces observations donneront lieu à la construction du Projet Personnalisé.

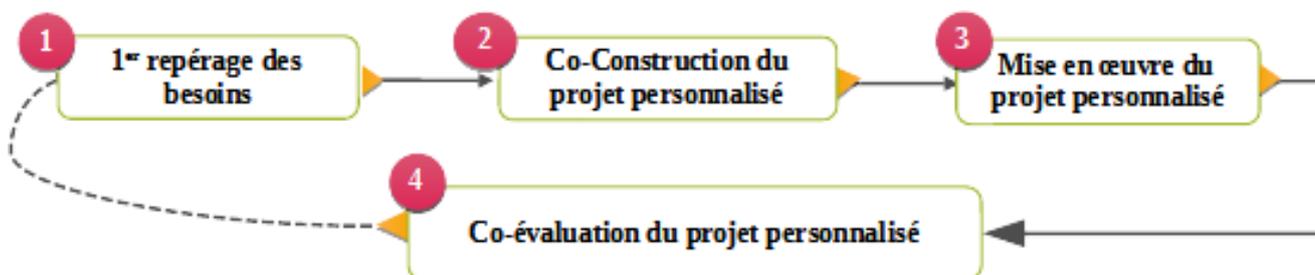
3. Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est un outil permettant de recenser les besoins de votre enfant, les vôtres et celui de sa famille.

Vous serez invités à plusieurs réunions pour construire ensemble ce projet.

Le projet personnalisé est co-construit avec vous et les partenaires. Il se déroule en 4 phases :

Les étapes clés du projet personnalisé :



Pour élaborer le projet personnalisé, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les observations quotidiennes de l'enfant.

Plusieurs coordonnateurs et référents sont nommés avec des missions spécifiques déclinées ci-dessous :

Assistant social ou psychologue	Coordonnateur de projet : Co-construire, formaliser les PP et assurer leur suivi	
Auxiliaire de puériculture	Référent de l'enfant : Accompagner l'enfant dans ses besoins affectifs et matériels au quotidien (soins et éveil).	
IDE/Puéricultrice	Coordonnateur médical : Coordonner le suivi médical des enfants	
Éducateur de jeunes enfants	Coordonnateur de groupe : Organiser le bon fonctionnement du groupe et s'assurer que les objectifs posés en PP soient effectivement réalisés.	

4. La sortie de la Pouponnière



Les préconisations d'orientation pour sa sortie de la Pouponnière sont généralement prises en concertation avec vous, l'équipe de la Pouponnière et le représentant du Conseil Départemental :

- Dans le cadre des mesures administratives, c'est le responsable de la Maison Départementale qui prend la décision en concertation avec la Pouponnière et vous-mêmes (renouvellement, judiciarisation de la mesure, retour en famille).
- Dans le cadre des mesures judiciaire, c'est le Juge pour Enfants qui prend sa décision lors de l'audience (main levée, reconduction du placement, Tiers Digne de Confiance).

Votre enfant quitte l'établissement en possession de son album de vie, regroupant des souvenirs de ses moments passés à La Pouponnière. Cet outil est personnalisé par l'équipe, pour permettre à l'enfant de garder le fil de son histoire.

Ce que nous proposons

Afin d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins de votre enfant, la Pouponnière offre différentes prestations.

1. Du côté des enfants

1.a La santé de votre enfant :

Soins médicaux et infirmiers

- Le médecin et l'équipe paramédicale dispensent les soins nécessaires selon l'état de santé de votre enfant.
- Si besoin, l'équipe accompagne et oriente votre enfant vers des consultations externes.

Accompagnement de la psychologue

La psychologue propose :

- un espace d'expression à votre enfant
- un soutien et un accompagnement dans la relation avec votre enfant
- une orientation vers un service adapté

Rééducation

- Le psychomotricien réalise des bilans et suivis psychomoteurs.
- Selon les besoins, des prestations de rééducation (kinésithérapie, ostéopathie, orthophoniste) auprès des enfants peuvent être demandées sur prescriptions du médecin de la Pouponnière en lien avec les partenaires.

1.b Le développement de votre enfant



- L'équipe assure le bien-être et l'éveil de l'enfant dans tous les actes de sa vie quotidienne. Elle favorise son autonomie selon ses besoins et ses capacités.
- Dans le cadre de l'accompagnement éducatif et social, la Pouponnière propose des activités de loisirs et favorise la relation avec les autres enfants.
- L'équipe apporte un cadre contenant et sécurisant à l'enfant, avec des règles, des limites claires et cohérentes.
- Selon l'âge de l'enfant, la Pouponnière propose une **scolarisation** ou une orientation en structure d'accueil pour les enfants, en lien avec vous, l'assistant familial et l'ASE.
- Les professionnels favorisent également les **liens entre l'enfant et la famille élargie** dans le respect de l'autorité parentale et des droits octroyés par le Juge.
- La Pouponnière s'assure du **maintien du lien fratrie** en partenariat avec les autres référents de la famille et les Maisons Départementales.

2. Du côté des parents

Accompagnements à l'expression du projet personnalisé

- La Pouponnière vous accompagne à verbaliser vos attentes, vos difficultés et vous aide à identifier les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer.
- La Pouponnière s'assure du maintien et du respect des références et valeurs familiales (alimentation, pratiques religieuses...).
- L'équipe accompagne le changement de conditions de vie de votre enfant dans son nouveau lieu d'accueil.

Accompagnements à l'exercice des droits et libertés

- L'équipe fait valoir les droits de l'enfant et s'assure du respect de ses besoins.
- Vous serez informés de vos droits.
- L'équipe vous accompagne vers les services de droits communs et spécifiques pour faire valoir vos droits.
- L'équipe vous accompagne dans vos droits de visites octroyés par le magistrat.

Accompagnements pour le logement

- L'assistant social vous accompagne pour **accéder à un logement adapté** à vos besoins et à ceux de votre enfant.
- L'équipe propose un étayage sur l'aménagement de l'espace et l'entretien de votre domicile .

Accompagnements pour l'éducation, la formation et le travail

- La Pouponnière vous accompagne dans le cadre de votre **insertion professionnelle** en lien avec le référent ASE et le service public de l'emploi (Pôle emploi...).
- L'établissement vous accompagne dans votre projet d'insertion sociale.

- L'établissement vous accompagne pour le développement de votre autonomie dans les déplacements.

Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

- La Pouponnière apporte un **soutien à la fonction parentale** et à l'exercice de l'autorité parentale.
- L'équipe favorise les **conditions du retour en famille**.

Autres accompagnements :

- La Pouponnière favorise votre participation aux actes de la vie quotidienne de votre enfant pour mieux répondre à ses besoins.
- L'équipe vous accompagne pour poser un cadre contenant et sécurisant à votre enfant.
- L'équipe vous accompagne pour prendre des décisions adaptées à propos de votre enfant dans le respect de ses besoins et de sa sécurité.
- Vous êtes informés et pouvez parfois accompagner votre enfant dans ses soins.
- La psychologue de l'établissement peut vous proposer un espace d'expression et d'écoute.
- L'équipe peut vous accompagner dans la gestion de votre budget.

3. Les prestations logistiques

L'hygiène, l'entretien et la sécurité des locaux sont assurés par des Agents polyvalents (Antenne nord) et un service de sous-traitance (Antenne Sud) ainsi que le service logistique de l'Association en vue de garantir un cadre bien-traitant.

La restauration :

Un prestataire externe fournit les repas (déjeuner et dîner) à l'établissement. Le lait infantile, le goûter et le petit déjeuner sont fournis par l'établissement.

Selon les situations, certaines mamans peuvent allaiter leur enfant à la Pouponnière.

Le linge :

L'établissement fournit le nécessaire pour l'habillement et chaussures des enfants selon les situations.

Un prestataire externe assure l'entretien du linge plat et celui des enfants. Une petite laverie à l'intérieur de l'établissement est dédiée à l'entretien du linge fragile.

Le transport des enfants :

L'établissement assure le transport des enfants.

Le parc automobile de la Pouponnière se compose de (sur chaque antenne) :

- 1 mini-bus de 9 places
- 2 voitures de 5 places
- 1 voiture de 7 places

Les véhicules disposent de sièges auto adaptés. L'entretien des véhicules est réalisé régulièrement.

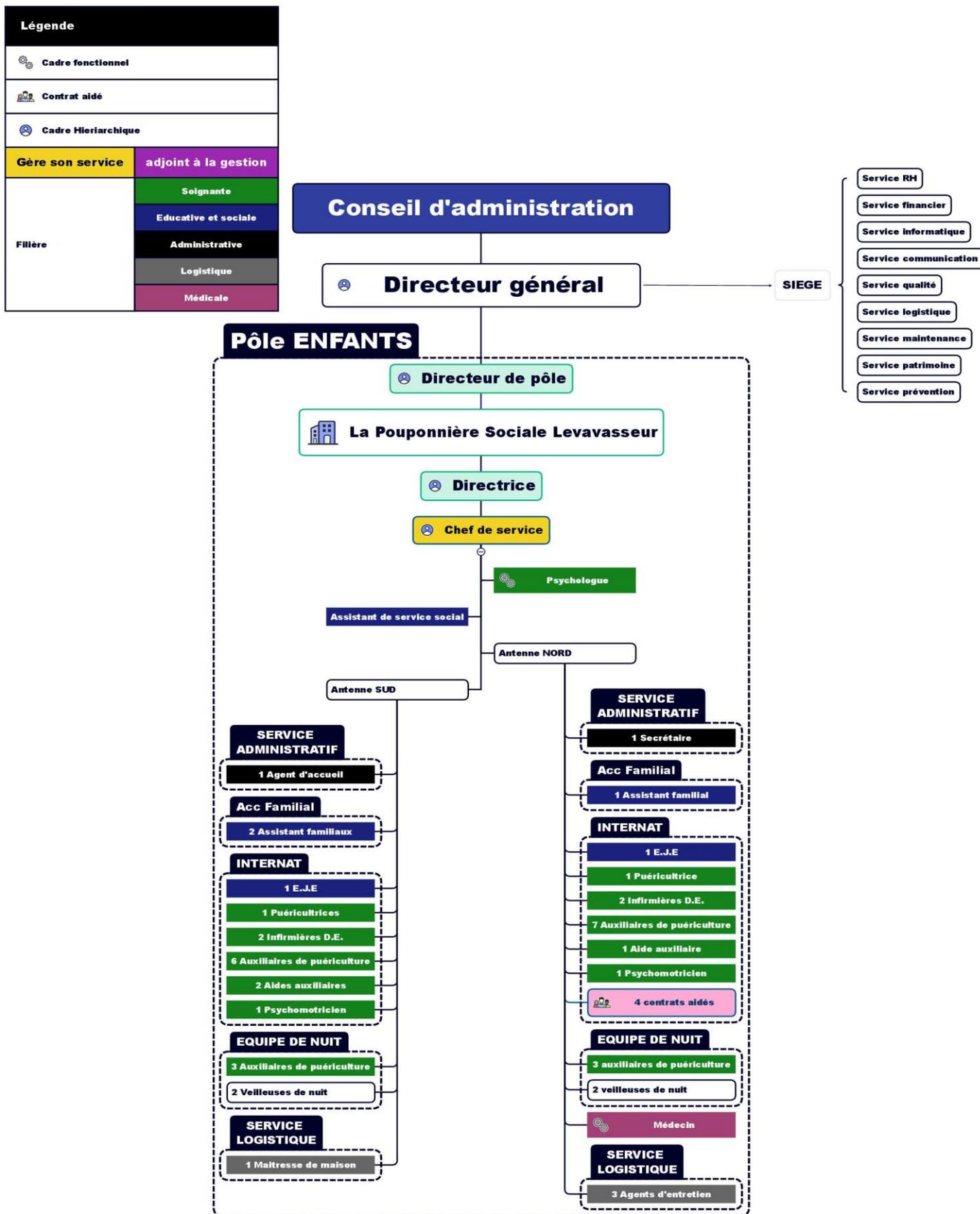


Matériels divers :

L'établissement dispose de matériel de puériculture et jouets adaptés et renouvelés régulièrement.

Les moyens

1. Le personnel



2. Les partenaires

Si le développement de votre enfant le nécessite, nous travaillons en partenariat avec des services plus spécialisés tels que le CAMSP, CMPEA... Cela se fait en transparence avec vous. Vous êtes informés en premier lieu, car vous êtes nos premiers partenaires.

Nous accueillons aussi des stagiaires issus de formations diverses.



3. Les enquêtes de satisfaction

Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations proposées et de faire progresser leur qualité. Chaque année, un questionnaire de satisfaction est adressé aux familles.

La participation des familles

Respect de l'autorité parentale

Vous conservez votre rôle de parent, même si votre enfant n'est pas avec vous au quotidien. Nous ne vous demanderons pas votre accord pour les actes de sa vie de tous les jours mais nous vous en informerons (art 375-7 du Code Civil).

En revanche, nous vous demanderons votre autorisation pour les actes inhabituels (inscription en école, opérations...). Nous alerterons la Maison Départementale et le Juge des Enfants pour qu'ils prennent une décision adaptée dans les cas où :

- vos décisions vont à l'encontre de l'intérêt de votre enfant
- vous refusez ou n'agissez pas lorsqu'il est indispensable de prendre une décision importante pour votre enfant

La participation aux activités et animations

L'équipe de la Pouponnière peut vous proposer de participer à diverses activités :

- Journée festive (ex : Noël, journée des droits de l'enfant, fête de la famille...)
- Séjours (ex : séjours parent-enfant)
- Sorties à thème (ex : Ferme pédagogique, plage, aquarium, théâtre...)
- Ateliers de prévention et de soutien à la parentalité (ex : Groupe d'Expression Parent/Enfant, atelier médical, bébé éponge, yoga bébé, massage, atelier artistique...)

1. Informations pratiques



Les vêtements de votre enfant

Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir vêtements et chaussures à votre enfant pour constituer son trousseau. Si celui-ci doit être complété, nous disposons d'une réserve de vêtements. Tous les vêtements sont marqués et entretenus par le service lingerie de notre établissement.

Le Coiffeur

Après avoir sollicité votre autorisation, votre enfant pourra bénéficier de rendez-vous chez le coiffeur en présence de son référent. Si le cadre des visites le permet, nous vous proposerons de l'accompagner si vous le souhaitez.

Si vous êtes bénéficiaires des allocations familiales, nous pourrions vous demander une participation financière en fonction de vos possibilités.

Les appels téléphoniques

Si vous souhaitez prendre des nouvelles de votre enfant, vous pouvez nous joindre en composant le numéro de l'accueil de la Pouponnière entre 8h à 12h et de 14h à 18h. En revanche, si votre enfant est à votre domicile et que vous êtes en difficulté, n'hésitez pas à nous contacter sur ce même numéro à tout moment.

La nourriture

Vous souhaitez faire plaisir à votre enfant et lui apporter un goûter. Cela ne pose aucun problème dans la mesure où il ne s'agit pas de produit frais. Attention aux sucreries !

Les infirmières peuvent vous faire quelques suggestions.

Vos droits

1. Données personnelles, confidentialité et accès au dossier



Chaque personne accompagnée à l'AFL a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales, Éducatives (dont le PP) et Professionnelles (visant à mesurer l'activité du service).

Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Il est présent dans le logiciel informatique Ogirys et son contenu est couvert par la confidentialité et le secret médical.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour son accompagnement. Les informations sont partagées uniquement avec les personnes qui en ont besoin et y sont autorisées, avec votre accord.

Si vous souhaitez consulter le dossier de votre enfant mineur :

Faites une **demande écrite** à la direction de la Pouponnière Sociale. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations. Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui concernent votre enfant, en adressant votre demande écrite à la direction de l'établissement.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



Parce que vous êtes partie prenante dans le parcours de votre enfant et dans le devenir de l'Association, l'AFL vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre consentement pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications. Par ailleurs, les données personnelles nécessaires à la facturation des frais de séjour sont transmises par voie électronique aux caisses d'assurance maladie. Sauf opposition de votre part, certains renseignements nominatifs feront donc l'objet d'un enregistrement informatique.

2. Informatique et Liberté

L'établissement dispose d'un traitement informatisé destiné à gérer plus facilement :

- le dossier administratif, médical et de prise en charge,
- les travaux statistiques nécessaires pour mesurer l'activité de la Pouponnière.

Par ailleurs, les données personnelles nécessaires à la facturation des frais de séjour sont transmises par voie électronique aux Maisons Départementales. Sauf opposition du bénéficiaire et sa famille, certains renseignements nominatifs feront donc l'objet d'un enregistrement informatique.

L'AFL respecte les lois en vigueur, notamment celles érigées par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen (RGPD).

Vous pouvez demander la communication des données qui vous concerne, ou leur effacement. Vous avez également un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement des données qui vous concernent. Pour cela, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@afl.re.

3. Consultation du projet d'établissement

Le projet d'établissement peut être consulté au sein de l'établissement. Vous devez en faire la demande auprès de la Direction.



4. Le recours à la personne qualifiée



Selon l'article L 311 - 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département et le Président du Conseil Départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ».

En tant que représentant légal, vous pouvez faire appel à **tout moment** à la personne qualifiée. Le recours à la personne qualifiée est **gratuit**.

5. La Bienveillance et la prévention de la maltraitance

La Pouponnière Sociale Levavasseur met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé. Les recommandations garantissent le respect des droits des enfants accueillis, de leurs choix et la personnalisation de l'accompagnement. C'est ce qu'on appelle la bienveillance.

L'AFL sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bienveillance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation et des séances de réflexions et d'échanges.

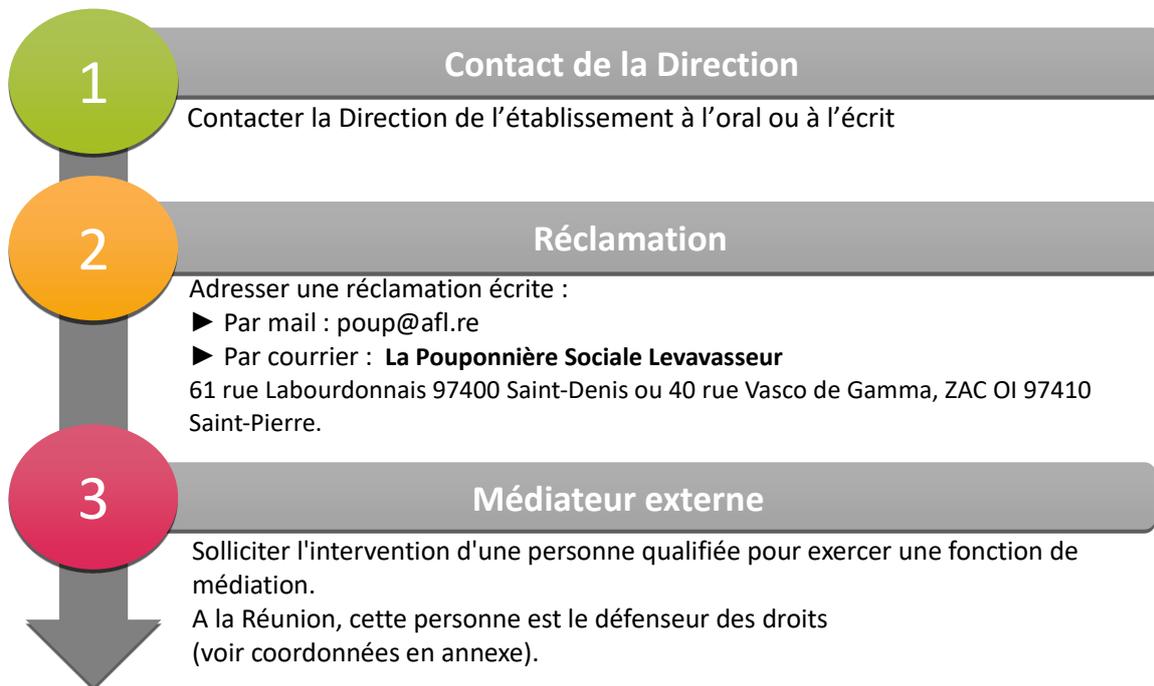
Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous pouvez appeler le numéro mis en place par l'État, le 3977 ou vous rendre à l'adresse suivante : <https://3977.fr/nous-contacter/>

Vous pouvez également appeler le 119 (numéro gratuit), dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. 50 écoutants professionnels de l'enfance se relaient pour répondre aux appels.



6. Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant

Si vous considérez que vos droits ou ceux de votre enfant ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction disciplinaire ou n'importe quelle décision concernant l'accompagnement de votre enfant, vous pouvez graduellement :



Informations utiles

1. Horaires et jours d'ouverture



L'accueil est ouvert et joignable de 8h à 17h du lundi au vendredi. En dehors de ces horaires, vos appels sont redirigés vers les infirmières/puéricultrices. Ces dernières peuvent joindre les numéros d'astreintes.

La Pouponnière sociale Levasseur est ouverte 365 jours par an.

2. Comment nous contacter



PAR TELEPHONE

0262 21 19 04 (Antenne Nord)
0262 97 44 47 (Antenne Sud)



PAR MAIL

poup@afl.re



PAR COURRIER

61 rue Labourdonnais,
97400 Saint-Denis ou
40 rue Vasco de Gamma, ZAC OI

3. Les contacts utiles

Association Frédéric Levasseur - 3 rue Pierre Aubert 97490 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001
Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : afl@afl.re - <https://associationfredericlevasseur.re/>

Pouponnière Sociale Levasseur

ANTENNE NORD

61 rue Labourdonnais
97400 Saint-Denis
Mail : poup@afl.re
Tél : 0262 21 19 04 Fax : 0262 21 10 85

ANTENNE SUD

40, Rue Vasco de Gamma, ZAC OI
97410 Saint-Pierre
Mail : poup@afl.re
Tél : 0262 94 44 47

1. La charte des droits et libertés de la personne accueillies

1. Le droit à un accompagnement

J'ai droit à un accompagnement, tel que je suis



2. Droit à une aide adaptée

J'ai le droit à une aide personnalisée, tout au long de ma vie



3. Droit à l'information

J'ai le droit à une information simple et complète :

- Sur mon accompagnement
- Sur mes lieux de vie
- Sur les possibilités d'accompagnement
- Sur le respect de ma vie personnelle



4. Libre participation de la personne

- Je dois recevoir des informations facile à comprendre sur mon accompagnement
- J'ai le droit à un projet personnalisé
- Il s'appelle le PP
- J'ai le droit d'être aidé



5. Droit de refus

- Je peux dire non aux aides proposées
- Je peux en demander le changement



6. Droit au respect des lieux familiaux

J'ai le droit à une aide pour maintenir mes liens familiaux



7. Liberté de croyance

J'ai le droit au respect de ma religion



8. Droit à la protection

Mes informations personnelles sont privées

Je dois donner mon accord pour les partager

J'ai le droit :

- d'être protégé
- d'être en sécurité
- j'ai le droit aux soins



9. Droit à l'autonomie

- Je peux circuler librement
- Je peux être accompagné si j'en ai besoin
- Je peux avoir une vie sociale en dehors de mon établissement
- Je dispose de tous mes biens et de mon salaire à ma majorité sauf si le juge dit non



10. Principe de prévention et de soutien

- J'ai le droit à un soutien dans les moments importants
- Le soutien peut être celui de ma famille
- Le soutien peut être celui des professionnels



11. Droit à la citoyenneté

L'établissement doit m'aider

- à connaître mes droits
- à respecter mes devoirs



12. Dignité et intimité de la personne

J'ai le droit à :

- une intimité
- une vie affective et sexuelle



Adaptation de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

*Logo européen FALC : **Facile A Lire et à Comprendre**

Charte de bien-traitance

La Pouponnière Sociale
Levasseur



Les Professionnels de La Pouponnière Sociale Levasseur s'engagent à :

<p>Respect ①</p> <p>Reconnaître et garantir le droit de l'enfant au respect.</p> 	<p>Bienveillance ②</p> <p>Respecter, considérer, accueillir chaque enfant en tant que sujet unique et particulier. Écouter, parler, agir avec douceur et bienveillance.</p> 	<p>Attention ③</p> <p>Assurer à l'enfant la protection, l'attention, l'environnement et les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement.</p> 	<p>Protection ④-5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris de violence sexuelle. Alerter lorsque toute pratique de cette nature est constatée et/fortement suspectée. - N'exercer aucun châtime corporel aucune oppression psychologique, ni aucune violence de quelque nature que ce soit sur les enfants qui lui sont confiés. Comme par exemple : Tirer un enfant par le bras, taper sur la main d'un enfant, le secouer, l'humilier, le punir, entrer en contact physique avec un enfant sans le prévenir et sans lui laisser le temps d'agir... 	
<p>Confiance ⑥</p> <p>Favoriser un climat et des liens de confiance au sein de l'équipe de la Pouponnière, auprès des enfants et des parents.</p> 	<p>Réserve ⑦</p> <p>Veiller à ce que nul enfant, nul parent et nul collaborateur ne fasse l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales à son honneur et à sa réputation.</p> 	<p>Loyauté ⑧</p> <p>Ne pas tenir ni véhiculer de propos diffamatoires et/ou discriminatoires sur les enfants, les parents, les collaborateurs ou l'employeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parler respectueusement aux enfants et des enfants - Parler respectueusement aux parents et des parents - Parler respectueusement aux collaborateurs et de collaborateurs 	<p>Équité ⑨</p> <p>Assurer aux enfants et aux familles une équité de traitement et d'accueil.</p> 	<p>Professionnalisme ⑩</p> <p>Adopter et développer des attitudes et des comportements professionnels : Intégrité, responsabilité, assiduité, honnêteté, engagement, distanciation, réflexivité, questionnement, optimisme et positivisme.</p> 
				<p>Pédagogie ⑪</p> <p>Connaître, comprendre, respecter et mettre en œuvre le projet d'établissement.</p> 

NB: Cette charte a été réalisée principalement sur la base de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (du 20 novembre 1989), de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (du 10 décembre 1948) et des textes de loi française sur la protection de l'enfance (du 5 mars 2007).

3. Fiche de saisine d'une personne qualifiée

Je soussigné(e) : Madame, Monsieur,

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Demande la saisine de M personne qualifiée, pour faire valoir mes droits dans le différend qui m'oppose à :

L'établissement/service social ou médico-social :

Nom :

Adresse :

.....

Résumé des motifs de la saisine : (ce résumé peut être accompagné d'un courrier plus détaillé et d'éventuels justificatifs).

Fait à :

Le :

Signature :
(nom et qualité du signataire)